



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION RELATIVE AU PROJET NUMÉRO 2018-90068 ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), SUR LE LOT 4 848 224 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SIS SUR LA RUE PRINCIPALE SUD

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE la résolution numéro 2019-03-089 relative à la demande numéro 2018-90068 adoptée en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser la construction de deux résidences communautaires comptant 8 et 10 logements sur un même lot, situé sur le lot 4 848 224 du cadastre du Québec, sis sur la rue Principale sud, a reçu les autorisations requises par la loi;

QUE ladite résolution portant le numéro 2019-03-089 a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 4 mars 2019;

QUE ladite résolution est entrée en vigueur le 21 mars 2019 lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC Brome-Missisquoi.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance de ladite résolution peut le faire en se présentant au bureau de la ville sis au 11, rue Principale Sud, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **10^{ième}** jour **d'avril** de l'an **2019**.

Pierre Largy
Directeur général et greffier par intérim